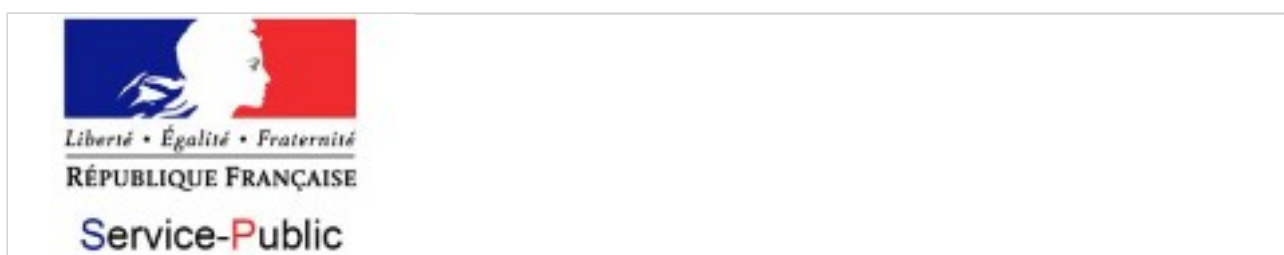


Demandes d'actes d'état civil

Pour toutes personnes nées, mariées ou décédées à Marignac-Lasclares, les demandes d'actes d'état civil (naissance, mariage ou décès) peuvent se faire en ligne via le site du Service Public et arrivent directement par mail à la mairie.



Pour les demandes de PACS, de MARIAGE, pour L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES et le RECENSEMENT CITOYEN dès l'âge de 16 ans , ces démarches peuvent bien sûr se faire en mairie, aux heures d'ouverture.

Pour les démarches totalement dématérialisées merci de suivre les liens ci dessous :

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

CARTE GRISE

Prudence: Des sites internet entretiennent l'ambiguïté en copiant l'apparence du site officiel dans un but lucratif et facturent les démarches d'obtention du certificat d'immatriculation plus cher que le prix officiel.

PERMIS DE CONDUIRE